



GRANCY-INFO

Introduction de la taxe au sac

DERNIER RAMASSAGE DES SACS POUBELLE NON TAXES

La Municipalité de Grancy informe que suite à l'acceptation par le Conseil général le 30 octobre 2012 du préavis municipal relatif à l'introduction de la taxe au sac, le dernier ramassage des sacs poubelle non taxés aura lieu le mercredi 26 décembre 2012 à 9h00.

Dès cette date et pour le premier ramassage de l'année 2013 qui est fixé au jeudi 3 janvier 2013, **seuls les sacs taxés officiels blancs et verts seront autorisés pour les déchets ménagers**. Pour rappel, vous pouvez acheter les sacs dans les commerces habituels (en vente dès maintenant).

Par avance, la Municipalité remercie chacun et chacune pour sa précieuse collaboration afin de respecter la décision des autorités d'appliquer le principe du pollueur-payeur.

DECHETS DE CUISINE CRUS ET CUITS

De plus, un bidon pour les déchets organiques crus et cuits sera à disposition à la déchetterie rte de Vullierens 4, dès le 26 décembre 2012. Les déchets doivent être déposés dans ce récipient **sans sac, même biodégradable**.

La secrétaire mple